

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHÔNE

CONCOURS ou EXAMEN

donnant accès à l'emploi de :

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

à titre interne (1)

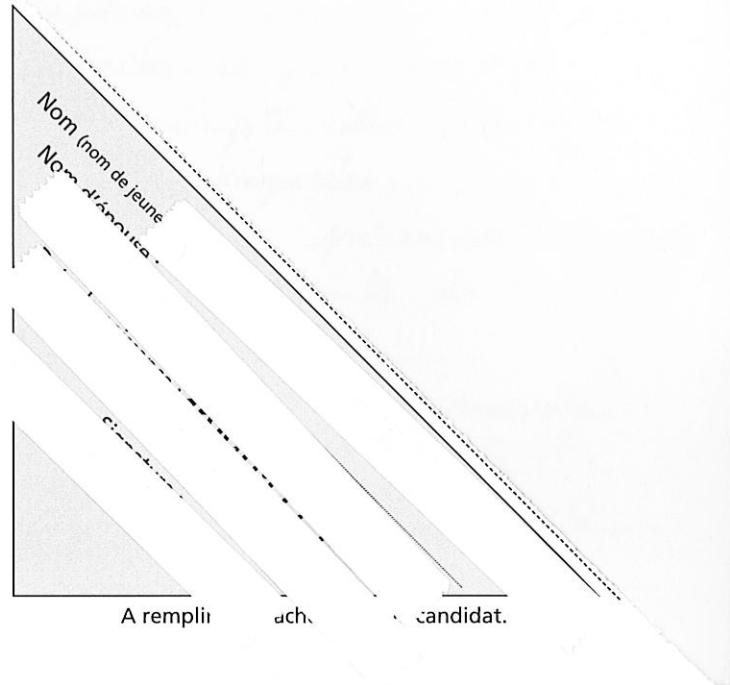
à titre externe (1)

au titre du troisième concours (1)

Spécialité Métiers du Spectacle

Épreuve de Etude de Cas

Date de l'épreuve 14/04/2016



Colonne réservée
à l'Administration

Numéro de correction



114

Numéro d'anonymat



Note attribuée
(réservé au jury)



12,25

Visa du jury ou de la
Commission de Surveillance

1) Note sur la réglementation incendie applicable
à l'équipement concerné, la salle de spectacle et
l'école de musique de techniville.

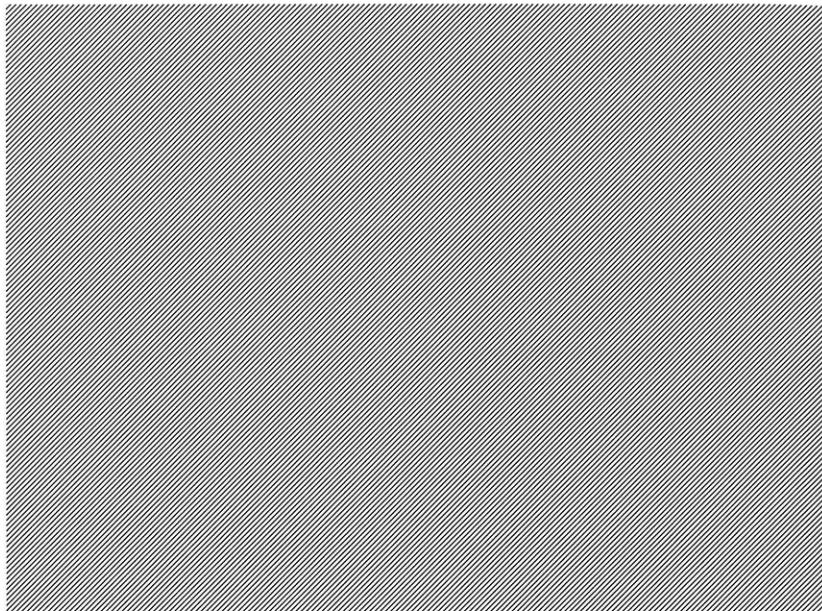
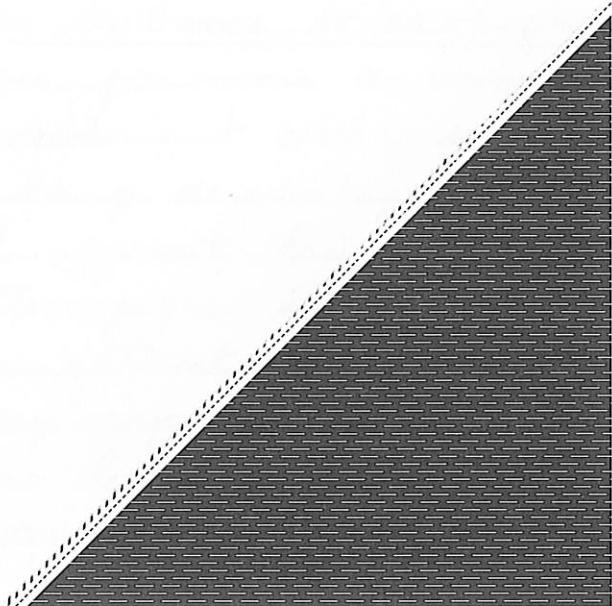
S'agissant d'un établissement recevant du public,
il convient d'analyser avec précision la réglementation
incendie applicable à l'ensemble des deux unités :
la salle de spectacle dans un premier temps,
puis l'école de musique.

La salle de spectacle

Il s'agit d'un établissement classé comme ERP
de type L.

Plusieurs obligations en décompte :

• tout d'abord un besoin en personnel, il sera nécessaire
de compter parmi nos effectifs des agents SSIAP 1
(agent de service de sécurité incendie et aide à la personne)
et un agent SSIAP 2 (chef d'équipe des agents SSIAP 1)
• nous devrons également respecter la réglementation
en vigueur concernant les unités de passage du
public (UP), les dégagements principales et
secondaires et le respect des normes anti-feu



concernant les équipements scéniques et matériaux utilisés.

- des extincteurs sont à installer dans l'ensemble du bâtiment, des points de rassemblement doivent être déterminés, l'ensemble de ces dispositifs doivent être signalés clairement (signalétique normée et spécifique).

l'école de musique

l'ensemble des dispositions et équipements de sécurité cités plus haut peuvent être également pris en compte pour l'école de musique.

Cependant la spécificité de l'activité du lieu, présence d'enfants, salles à l'étage, implique quelques précautions supplémentaires particulières en matière de sécurité incendie :

- une signalétique adaptée à un public plus jeune
- une accessibilité favorisée avec salles du premier étage, unités de passage, évacuation par les escaliers
- installation d'extincteurs au niveau supérieur du bâtiment

En conclusion, toutes ces remarques prises en compte, il conviendra également de prévoir la présence d'un agent SSIAP 1 aux horaires de l'école de musique dans le cas où la salle de spectacle serait fermée.

2) a) Afin d'aider au choix de l'équipement de cette nouvelle salle en matière de système de tribunes, il convient d'analyser précisément et de tenir compte des avantages et inconvénients des deux solutions proposées.

Après avoir exposé notre analyse, nous préconiserons une solution judicieuse compte tenu des éléments de contexte.

• les tribunes démontables

A l'étude des documents fournis nous sommes en mesure d'évaluer cet équipement selon les critères suivants : maniabilité, polyvalence, temps de montage, modularité, confort et sécurité.

D'un point de vue purement technique, les tribunes démontables nous paraissent certes modulables mais semblent nécessiter un volume de stockage, un temps de montage / démontage ainsi qu'un volume de stockage (lorsque la programmation ne nécessite pas leur emploi) un peu trop important. D'après les plans fournis, le lieu de stockage situé en fond de salle ne favorise pas une alternance de montage / démontage rapide.

Leur modularité "à la carte" pourrait constituer un avantage au regard des dimensions particulières de la salle à équiper.

Effectivement, les tribunes démontables nécessitant une profondeur plus importante que d'autres systèmes, il pourrait être envisagé de les installer de manière quasi-permanente, la surface libre restante pouvant suffire à l'accueil de spectacles plus intimistes.

S'agissant du confort et de la sécurité, nous notons un léger point négatif lié au revêtement de l'aire proposée, nous craignons que le spectateur soit moins bien installé dans le cas d'un spectacle assez long, quant aux normes de sécurité elles nous paraissent tout à fait réglementaires et suffisantes.

En conclusion, concernant cette solution, le bilan reste mitigé, nous continuerons donc notre analyse des systèmes proposés en évaluant les avantages et inconvénients des

• les tribunes télescopiques

Nous prendrons en compte les mêmes critères que ceux précédemment cités, soit la maniabilité, la polyvalence, le temps de montage, la modularité, le confort et la sécurité. Il apparaît très clairement que le système de tribune télescopique est conçu pour une maniabilité optimisée, permettant des temps de montage et de démontage assez rapides, ce qui constitue un avantage important dans le cadre d'une utilisation régulière de notre nouvelle salle de spectacle.

La modularité de ce système ainsi que le fait que cela puisse ^{être} installé de façon omnidirectionnelle ajoutent aux possibilités d'accueil de spectacles spécifiques aux fiches techniques contenant des particularités.

L'ensemble des options proposées, tant au niveau des balisages lumineux, des gardes-corps et bardages télescopiques qu'au niveau des matériaux d'habillage des plateaux, des systèmes de roulettes préservant le sol semblent garantir un confort optimum pour le spectateur ainsi qu'une sécurité exemplaire (les module PMR étant même intégrés aux gradins).

Enfin, nous retiendrons également le peu d'espace de stockage nécessaire, les gradins en position fermée pouvant rester en fond de salle sans pour cela gêner le bon déroulement d'autres activités.

D'après les éléments et documents étudiés, en l'absence d'éléments budgétaires (comme des différents types de gradins), tenant compte du contexte et de la destination de notre nouvelle salle de spectacle, le choix se porterait sur le système de tribunes télescopiques.

Ce système nous permet une plus grande modularité, un meilleur confort du spectateur, une adaptabilité aux besoins des spectacles accueillis et offre une plus grande autonomie de gestion pour l'équipe technique de la salle (moins de maintenance).

2) b) les plans 4 et 5 feront apparaître une proposition d'implantation des tribunes (configuration spectacle) ainsi que de la scène amovible.

le plan 5 concernera une implantation type A avec une scène amovible de 12 m d'ouverture par 5m de profondeur, des gradins en fond de salle permettant un espace public au centre pour les spectateurs debout (version concert) tout en respectant les accès et les normes en vigueur en matière de sécurité incendie.

le plan 4 concernera une implantation type B avec une scène amovible de 10 m d'ouverture par 6 m de profondeur, des gradins plus proche de la scène, un espace central avec chaises ou bancs anti-piognon installés par nos équipes (version théâtre) pour une configuration plus intimiste, tout en respectant également les normes de sécurité (unités de passage, dégagements, accessibilité PMR ...)

les argumentaires des deux différentes implantations sont en annexes page 6 de ce document.

3) Note sur les modalités d'organisation d'un concert dans la grande salle de l'école de musique tenant compte de l'accueil d'une classe d'enfants handicapés.

la grande salle, nommée salle de répétition sur le plan fourni, a pour vocation d'accueillir des récitals de musique classique.

Elle sera donc utilisée pour l'inauguration de l'équipement.

Cette salle étant située de plan pied, les enfants handicapés auront la possibilité d'y accéder directement par le couloir venant du hall commun. Une configuration d'installation du public particulière sera à prévoir pour cette occasion, nous prévoirions d'installer l'ensemble de

des élèves concernés aux premiers rangs des spectateurs, derrière eux seront installées des rangées de chaises (anti-panic) pour permettre à l'ensemble du public de participer au concert inaugural.

La salle ayant fait l'objet d'un traitement acoustique particulièrement soigné, nous préconisons une installation d'une mini-scène de 6m d'avanture par 4m de profondeur à l'aide des praticables samas de la Salle polyvalente. Cette scène devrait être placée au Sud de la salle de répétition et les chaises installées sur plusieurs rangs dans le sens de la profondeur. (le premier rang étant réservé aux PMR comme indiqué plus haut).

En conclusion, si toutefois l'énoncé devait désigner la salle polyvalente en qualité de grande salle, merci de bien vouloir prendre en compte le plan 4 couvrant les possibilités de version concert (les tribunes télescopiques utilisées permettant d'installation des PMR en premier rang de gradins).

2) b) argumentaire plan 4

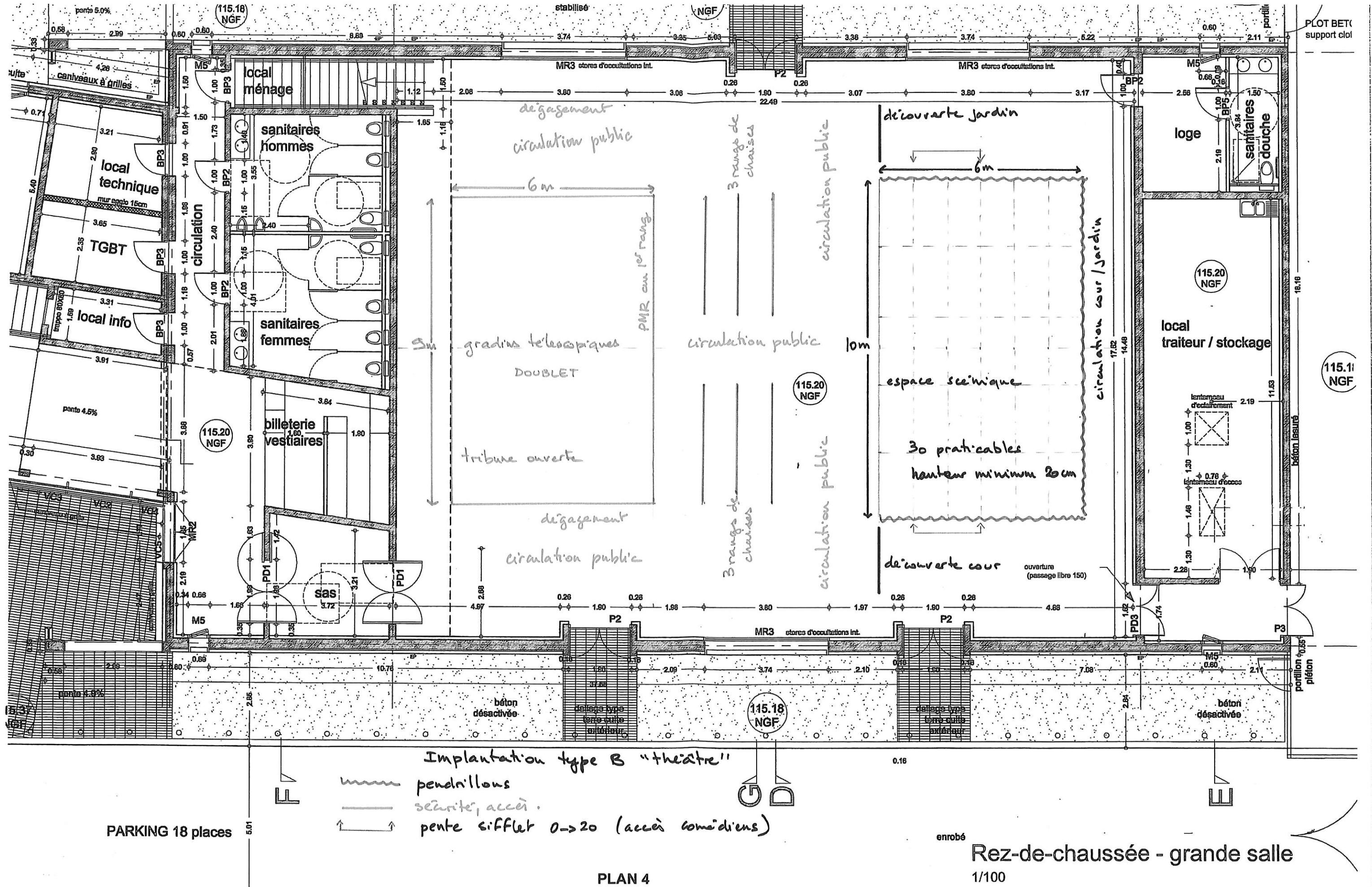
S'agissant d'une configuration de type "théâtre", nous utilisons le lieu ici de manière plus intimiste, rapprochant le spectateur de la scène dans son rapport au spectacle, la scène délibérément positionnée à une hauteur de 20cm rajoute au caractère confidentiel de la manifestation.

En utilisant les mêmes lieux et les mêmes équipements, nous arrivons à créer des ambiances et des configurations très diverses, répondant ainsi à un plus grand choix de propositions.

2) b) argumentaire plan 5

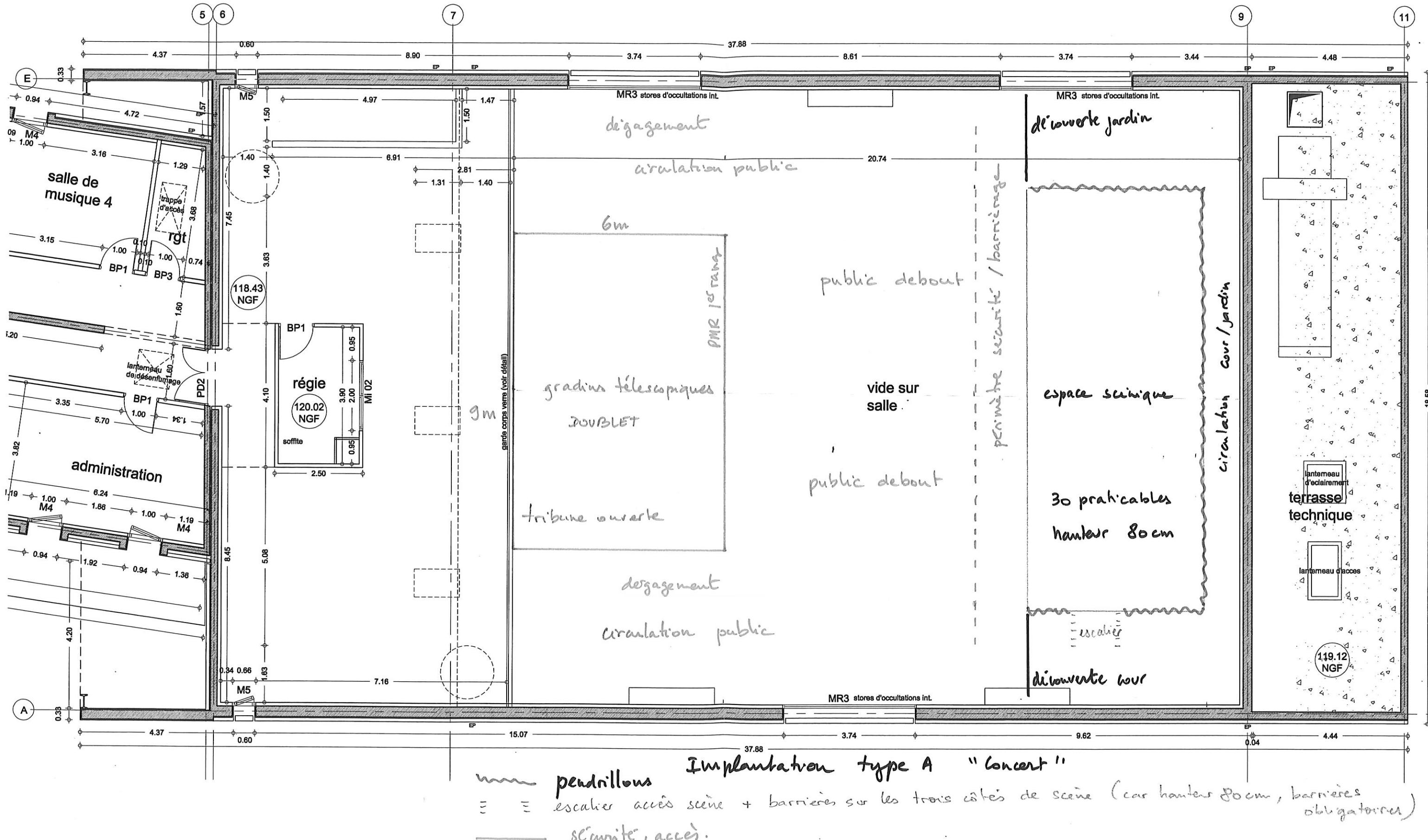
S'agissant d'une configuration de type "concert", nous nous attachons ici à favoriser la capacité d'accueil en choisissant une installation de praticables et un espace "public debout" favorisant l'ambiance de l'événement. Le choix d'une scène à 80 cm de hauteur avec une zone de sécurité en avant scène renforce l'effet fosse pour le public et se prête à une utilisation plus "rock" du lieu.

Nous pouvons, grâce à ce type de configuration, ouvrir notre programmation à des formations musicales à géométrie variable.



Le plan est à rendre avec la copie

PLAN 5



Etage - grande salle

1/100